

**Parution : 24 Juillet 2020**

# Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

## Réunion par mail en date du 22 Juillet 2020

---

Présidence : Patrice LAVIGNON

Ont participé : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT - Claude FOURNIER - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

La commission suite à une réclamation constate un oubli dans la liste des clubs pouvant avoir droit à deux mutés supplémentaires lors de la saison 2020/2021.

La nouvelle liste s'établit comme

<b>500292</b>	<b>U.S. MONTREUIL S/MER</b>
<b>501103</b>	<b>U.S. OUVRIERE RINXENT</b>
<b>501227</b>	<b>A.S. AUDRUICQ</b>
<b>523499</b>	<b>U.S. VERCHOCQ ERGNY HERLY</b>
<b>530987</b>	<b>U.S. BLARINGHEM</b>
<b>538710</b>	<b>LONGFOSSE F.C.L.</b>

Les décisions ci-dessus seront portées à la connaissance des clubs concernés.

### Rappel

**Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. L'attribution de ces affectations est à envoyer au District ([direction@cotedopale.fff.fr](mailto:direction@cotedopale.fff.fr)) pour le 20 août 2020 dernier délai.**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART